

COMMUNE DE AYDOILLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Le cadre général du compte administratif

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Cet article prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Aydoilles; elle est disponible sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-aydoilles.com>. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Le Compte Administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le centre communal d'action sociale entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2020 a été approuvé le 23 mars 2021 par le comité syndical.

II. Les recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	6 850,51	Produits des services	0,00
Charges de personnel	80,00	Autres produits de gestion courante	663,91
Autres charges de gestion courante	60,00	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL dépenses réelles	6 990,51	TOTAL recettes réelles	663,91
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 990,51 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	663,91 €

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

III. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **663,91** euros.

Elles correspondent essentiellement aux sommes encaissées
-aux loyers des terrains que le CCAS loue à des agriculteurs de la commune ;

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les colis de fin d'année (colis gourmands, cartes cadeaux, bons d'achats dans un magasin bio et bon d'achats à la boulangerie) offerts aux personnes de plus de 70 ans, les photographies offertes aux familles pour la cérémonie de la fête des mères, les taxes foncières des terrains, le fonds versé au Fonds de Solidarité du Logement et les cotisations des membres bénévoles.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent **6 990,51** euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du centre communal d'action sociale à s'autogérer sans recourir à une subvention du budget communal.

IV. La section d'investissement

Le centre communal d'action sociale n'a ni dépenses ni recettes en investissement, il a juste un report d'excédent de 1 965,57 €.

V. Récapitulation

Résultats :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice	-6 326,60 €
Report de l'excédent 2019	33 654,32 €
Excédent de fonctionnement 2020	27 327,72 €
INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice	0,00 €
Report de l'excédent 2019	1 965,57 €
Excédent de d'investissement 2020	1 965,57 €

Etat de la dette :

Il n'y a pas de dette en cours sur le budget du centre communal d'action sociale.

Fait à Aydoilles le 23/03/2021

Le Président du CCAS

Stéphane CHRISMENT

